

PUBLIÉ LE 30/08/2021 - MISE À JOUR LE 17/09/2025

Rybrevant

Base publique du médicament

Spécialité(s) pharmaceutique(s)
Rybrevant 350 mg solution à diluer pour perfusion
Substance active
Amivantamab
Laboratoire
Janssen-Cilag
AMM
Documents de référence dans le cadre de l'AMM
Documents de reference dans le cadre de l'Alvilvi
Indication(s) dans ce cadre
Documents de référence dans ce cadre
Documents de reference dans ce caure
Suivi des patients

Titulaire (s)
Critères d'octroi
Indications
Code(s) CIP
Documents de référence
Lire aussi
Autres informations
Données d'inclusion
Résumé de rapport de synthèse périodique
Autorisation d'accès compassionnel (AAC)
Rybrevant 350 mg solution à diluer pour perfusion • Fin d'ATUc et d'AAC le 13/06/2022

Autorisation d'accès précoce (AAP)

Rybrevant 350 mg solution à diluer pour perfusion

Indication de l'AAP octroyé le 11/07/2024 et renouvelée le 24/07/2025

En association au carboplatine et au pémétrexed, dans le traitement des patients adultes atteints d'un cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC) avancé avec mutations du récepteur du facteur de croissance épidermique (EGFR) par délétion dans l'exon 19 ou substitution L858R dans l'exon 21, en échec d'un précédent traitement comprenant un inhibiteur de la tyrosine kinase (ITK) de l'EGFR de troisième génération.

• Médicament disponible dans le cadre d'un accès précoce post-AMM



AAP Rybrevant - Avis ANSM (30/07/2024)

Rybrevant 350 mg solution à diluer pour perfusion

Indication de l'AAP octroyé le 21/03/2024

En association au carboplatine et au pemetrexed en première ligne de traitement des patients adultes atteints d'un cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC) avancé avec mutations activatrices du récepteur du facteur de croissance épidermique (EGFR) par insertion dans l'exon 20, pour les patients non opérables

Médicament disponible dans le cadre d'un accès précoce post-AMM

Rybrevant 350 mg solution à diluer pour perfusion

indication de l'AAP octroyée le 28/04/2022 , renouvelée le 18/05/2023, arrêtée le 21/07/2023

En monothérapie dans le traitement des patients adultes atteints d'un cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC) avancé avec mutations activatrices du récepteur du facteur de croissance épidermique (EGFR) par insertion dans l'exon 20, après échec d'un traitement à base de sels de platine et en situation de dernier recours

Rybrevant 350 mg solution à diluer pour perfusion

Indication de l'AAP refusée le 19/05/2025

Rybrevant (amivantamab) et Lazcluze (lazertinib) en association dans l'indication « en première ligne de traitement des patients adultes atteints d'un cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC) avancé avec mutations de l'EGFR par délétions dans l'exon 19 ou substitution L858R dans l'exon 21

Décision de refus de la HAS

AMM - Oui